

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS
DU C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU
ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2023**

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 11
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Fonctionnement	12
Annexe B - Activités étudiantes	12

Aux membres de
L'Association générale des étudiants du
C.É.G.E.P. François-Xavier Garneau

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'Association générale des étudiants du C.É.G.E.P. François-Xavier Garneau (l'« association »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas de nombreux organismes sans but lucratif, l'association tire des produits des activités étudiantes et du café étudiant dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'association et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022, de l'actif à court terme au 30 juin 2023 et au 30 juin 2022, et de l'actif net aux 1er juillet 2022 et 2021 et au 30 juin 2023 et 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les données du budget sont présentées à titre informatif et n'ont pas fait l'objet d'une mission d'audit ou d'examen.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Roy, Labrecque

CPA inc.¹

Québec, le 20 novembre 2023

¹ Par Julie Sarasin, CPA auditrice

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023

	Budget (non audité)	2023	2022
PRODUITS			
Cotisations étudiantes	206 535 \$	206 538 \$	208 880 \$
Café Oxymel	54 670	56 663	52 457
Intérêts créditeurs et ristournes	2 700	12 168	874
Improvisation	960	4 000	-
Socioculturel	-	1 600	982
Imprimerie	100	145	181
Subventions salariales du gouvernement fédéral	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>5 329</u>
	<u>264 965</u>	<u>281 114</u>	<u>268 703</u>
CHARGES			
Fonctionnement (Annexe A)	114 655	119 603	132 520
Activités étudiantes (Annexe B)	<u>125 639</u>	<u>111 203</u>	<u>93 561</u>
	<u>240 294</u>	<u>230 806</u>	<u>226 081</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT ET QUOTE- PART			
	24 671	50 308	42 622
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	-	3 134	3 640
QUOTE-PART DU FONDS DE DÉPANNAGE			
	<u>-</u>	<u>718</u>	<u>2 009</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES			
	<u>24 671 \$</u>	<u>46 456 \$</u>	<u>36 973 \$</u>

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023

	Affecté au Café Oxymel	Affecté au fonds de dépannage	Investi en immo- bilisations corporelles	Non affecté	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	200 085 \$	6 561 \$	9 956 \$	86 117 \$	302 719 \$	265 746 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>-</u>	<u>(718)</u>	<u>(3 134)</u>	<u>50 308</u>	<u>46 456</u>	<u>36 973</u>
SOLDE À LA FIN	<u>200 085 \$</u>	<u>5 843 \$</u>	<u>6 822 \$</u>	<u>136 425 \$</u>	<u>349 175 \$</u>	<u>302 719 \$</u>

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

BILAN

30 JUIN 2023

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	25 299 \$	28 892 \$
Placements temporaires, taux variables	297 981	241 804
Débiteurs (Note 3)	1 076	28
Stocks	1 153	2 793
Charges payées d'avance	557	739
Placement encaissable à moins d'un an (Note 4)	<u>30 855</u>	<u>-</u>
	356 921	274 256
PLACEMENT (Note 4)	-	25 048
QUOTE-PART AU FONDS DE DÉPANNAGE (Note 5)	5 843	6 561
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)	<u>6 822</u>	<u>9 956</u>
	<u>369 586</u> \$	<u>315 821</u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (Note 7)	<u>20 411</u> \$	<u>13 102</u> \$
ACTIF NET		
AFFECTÉ AU CAFÉ OXYMEL	200 085	200 085
AFFECTÉ AU FONDS DE DÉPANNAGE	5 843	6 561
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 822	9 956
NON AFFECTÉ	<u>136 425</u>	<u>86 117</u>
	<u>349 175</u>	<u>302 719</u>
	<u>369 586</u> \$	<u>315 821</u> \$
Engagements (Note 8)		

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023

	2023	2022
FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds	280 142 \$	280 335 \$
Fournitures et services	(124 836)	(114 112)
Salaires et charges sociales	<u>(96 915)</u>	<u>(110 919)</u>
	<u>58 391</u>	<u>55 304</u>
INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(5 807)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(9 272)</u>
	<u>(5 807)</u>	<u>(9 272)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	52 584	46 032
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>270 696</u>	<u>224 664</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>323 280 \$</u></u>	<u><u>270 696 \$</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association générale des étudiants du C.É.G.E.P. François-Xavier Garneau est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et a pour buts de défendre, protéger et promouvoir les intérêts sociaux, économiques et pédagogiques des étudiants du Collège François-Xavier Garneau. L'association est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Comptabilisation des produits

L'association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les cotisations étudiantes et les produits des activités étudiantes sont comptabilisés lorsque leur réception est raisonnablement assurée et les intérêts créditeurs et ristournes sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Les produits du café-étudiant sont comptabilisés lorsque le processus de génération du profit est achevé, c'est-à-dire lorsque le produit est expédié au client, que le titre de propriété a été transféré et que le prix est déterminé.

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks de produits finis sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année pour aider l'association à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Évaluation ultérieure

L'association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des comptes clients.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent du placement garanti lié aux marchés.

3. DÉBITEURS

	2023	2022
Comptes clients	1 000 \$	- \$
Taxes à la consommation	<u>76</u>	<u>28</u>
	<u>1 076 \$</u>	<u>28 \$</u>

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2023

4. PLACEMENT

	2023	2022
Placement garanti lié aux marchés, échéant en février 2024	30 855 \$	25 048 \$
Placement encaissable à moins d'un an	<u>30 855</u>	<u>-</u>
	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>25 048 \$</u></u>

5. QUOTE-PART AU FONDS DE DÉPANNAGE

L'association et le Collège d'enseignement général et professionnel François-Xavier-Garneau (CEGEP Garneau) ont contribué chacun 25 000 \$ dans le « Fonds de dépannage Association étudiante - Collège », une activité permettant une aide financière aux étudiants.

La gestion et le rapport des activités du fonds de dépannage sont sous la responsabilité du Service des affaires étudiantes et communautaires du CEGEP Garneau.

	2023	2022
Solde au début	6 561 \$	8 570 \$
Quote-part des produits	762	174
Quote-part des charges	<u>(1 480)</u>	<u>(2 183)</u>
Solde à la fin	<u><u>5 843 \$</u></u>	<u><u>6 561 \$</u></u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023	2022
	Amortissement	Valeur
Coût	cumulé	nette
Mobilier, matériel et matériel informatique	<u><u>348 158 \$</u></u>	<u><u>341 336 \$</u></u>
	<u><u>6 822 \$</u></u>	<u><u>9 956 \$</u></u>

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2023

7. CRÉDITEURS

	2023	2022
Vacances	10 421 \$	7 959 \$
Comptes fournisseurs et charges courues	<u>9 990</u>	<u>5 143</u>
	<u>20 411 \$</u>	<u>13 102 \$</u>

8. ENGAGEMENTS

L'engagement pris par l'association en vertu d'un bail de matériel totalise 13 893 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2024	2 547 \$
2025	2 779 \$
2026	2 779 \$
2027	2 779 \$
2028	2 779 \$
Autres	230 \$

L'association est engagée en vertu de protocoles d'entente avec le CEGEP Garneau à verser 5 000 \$ pour le financement de divers projets destinés aux étudiantes et étudiants et à verser un montant annuel de 1 380 \$ en vertu du protocole d'entente pour la télécommunication. Ils sont reconduits tacitement chaque année.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'association à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023

	Budget (non audité)	2023	2022
ANNEXE A - FONCTIONNEMENT			
Salaires et charges sociales	93 000 \$	99 377 \$	111 343 \$
Assurances	8 200	8 430	8 187
Honoraires professionnels	7 700	6 324	7 634
Télécommunications	1 380	2 545	1 643
Papeterie, informatique et fournitures de bureau	4 250	2 475	3 608
Intérêts débiteurs et charges bancaires	<u>125</u>	<u>452</u>	<u>105</u>
	<u>114 655 \$</u>	<u>119 603 \$</u>	<u>132 520 \$</u>

ANNEXE B - ACTIVITÉS ÉTUDIANTES

Café Oxymel - commerce			
Achats	48 858 \$	50 232 \$	43 873 \$
Charges bancaires	-	1 818	2 265
Entretien et réparations	-	754	295
Dons - projets étudiants	22 000	19 069	12 361
Improvisation	10 300	12 322	10 132
Socioculturel	2 435	7 552	4 285
Accueil	5 000	3 012	-
Conseil étudiants	10 602	2 874	524
Frigo partage	2 174	2 441	-
Comité Café Oxymel			
Organisation	325	2 373	12
Entretien et réparations	900	11	-
Modules Omnivox	2 465	2 363	2 547
Comité cinéma	2 318	1 441	1 728
Party des comités	3 000	1 422	1 244
Front vert	1 626	1 325	1 538
Imprimerie	1 425	1 136	1 302
Prêt de livres	1 500	349	708
Comité Femmes	1 015	294	269
Journal étudiant	1 796	128	176
Bureau d'action et d'information politique	500	115	2 955
Mouvement Étudiant	-	43	-
Externe	175	86	-
Promotion et publicité	4 000	40	3 337
Autres comités et divers	990	3	3 385
Formation	1 700	-	-
Contribution DAEC et protocole	385	-	30
Le Rituel	150	-	268
Plein air - Oural	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>327</u>
	<u>125 639 \$</u>	<u>111 203 \$</u>	<u>93 561 \$</u>